

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2009

La séance a été présidée par le Maire, Monsieur Fabien BONNET, en présence de 14 conseillers municipaux.
Absents excusés :

- Mme Monique LAUFFENBURGER
- M. Pierre KIEFFER qui a donné procuration à M. Michel SEYFRID
- Mme Isabelle PENAS qui a donné procuration à Mme Dorothee MOLINA
- M. Patrice SCHULTZ qui a donné procuration à Mlle Claudine SCHOTT.

Point 1) P.V. de la séance du 18 décembre 2008

Le Procès Verbal a été lu, approuvé et signé, sans observation, par tous les conseillers municipaux présents.
M. Thierry FRANTZ a été désigné, secrétaire de séance.

Point 2) Donation Matern Joséphine : création d'une régie de recettes

Par délibération en date du 22 septembre 1994, le Conseil Municipal a institué une régie de recettes pour la gestion des immeubles provenant du legs de Mlle Joséphine Matern. La gestion des dits immeubles avait été confiée par délibération du 27 décembre 1998, rectifiée par délibération du 16 décembre 1993 et confirmée par délibération du 22 septembre 1994 suscitée, à la société GESTRIM-RHIN (successeur de DECKERT GESTION).

Depuis ces dates, la société GESTRIM est entrée dans le giron de la société LAMY et le régisseur de recettes, M. Jean-Marc LAUGNER a fait valoir ses droits à la retraite.

Il existe une certaine ambiguïté entre la gestion de l'immeuble sis à EICHHOFFEN et celui sis à STRASBOURG.

Afin d'être en parfaite adéquation avec les règles comptables et en harmonie avec l'indice agrégé sur la qualité des comptes locaux, il est proposé de créer deux régies distinctes :

- l'une pour la gestion de l'immeuble sis 9 route du Hohwald à EICHHOFFEN
- l'autre pour la gestion de l'immeuble sis 13 rue Finkmatt à STRASBOURG.

Cette solution semble préférable à celle de la création d'une régie et d'une sous-régie.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE la création :

- d'une régie de recettes pour l'encaissement des loyers de l'immeuble 13 rue Finkmatt à Strasbourg,
- d'une régie de recettes pour l'encaissement et la gestion de l'immeuble sis à Eichhoffen,

CHARGE le Maire de la nomination des régisseurs.

Adopté à l'unanimité.

Point 3) Association de chasse du Crax : demande d'agrément

L'association de chasse du Crax sollicite l'agrément du Conseil Municipal pour le changement de son siège. Celui-ci est fixé 42 route de la Hingrie à 68660 ROMBACH LE FRANC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DONNE l'agrément à l'Association de Chasse du Crax pour le changement de son siège.

Adopté à l'unanimité.

Point 4) Forêt communale : travaux d'exploitation et prévisions des coupes 2009

Le programme des travaux forestiers établi par l'ONF pour 2009 se monte à 5.598,10 € pour les travaux patrimoniaux et à 13.726 € pour les travaux d'exploitation.

La recette escomptée pour un volume de 544 m³ est de 20.520 € en recette brute et de 8.670 € en recette nette.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE les propositions de l'ONF,

REFUSE néanmoins l'exploitation mécanisée des bois.

Adopté à l'unanimité.

Point 5) Emplois saisonniers : création de postes

Comme chaque année il est proposé de créer des postes d'agent d'entretien non titulaires qui seront recrutés selon les besoins et rémunérés sur la base de l'échelon 1 des agents d'entretien à raison de 35 h par semaine. Cette rémunération correspond au montant du SMIC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DONNE son accord pour la création de 4 postes d'emplois saisonniers pour 2009.

Adopté à l'unanimité.

Point 6) Subventions pour ravalement de façades

- Il est proposé d'accorder une subvention de 313,33 à M. Michel MEENS, 4a rue Brûlée à ANDLAU, pour la restauration d'un cintre en grès.

Le montant de la subvention proposée correspond à 15 % du coût de réfection des éléments en pierre de taille (délibération du Conseil Municipal du 17 juin 1999). De plus M. MEENS touchera une subvention de 114,33 € pour la création de trois paires de volets donnant sur rue.

- M. Fabrice KOHLY sollicite une subvention pour des travaux de peinture au 7, rue du Mal Joffre. Il semble que l'intéressé n'a pas respecté les recommandations de l'architecte conseil du CAUE.

Ainsi le Conseil Municipal décide-t-il de surseoir à sa demande de subvention.

Plus généralement et sur proposition de M. Etienne JUND, il ne sera versé de subvention, à l'avenir, qu'après vérification des travaux réalisés par rapport à la déclaration préalable.

Adopté à l'unanimité.

Point 7) Rapport de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 février 2009 pour adjudger différents travaux. Le rapport a été exposé en séance par M. Michel SEYFRID, membre de la Commission.

La Commission s'est prononcée sur les points suivants concernant la Maison des Œuvres :

a) Remplacement de la double-porte d'entrée principale :

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise SIEFFERLIN pour 2.308,28 € TTC.

Ces travaux, compensés par ailleurs, n'auront pas d'incidence sur le montant du marché SIEFFERLIN.

b) Cuisine-bar

Les travaux d'installation d'un évier inox, prise d'eau, etc.... ont été confiés à l'entreprise HUCHELMANN de GERTWILLER pour un montant de 1.216,33 € TTC.

c) Eclairage de la salle

L'éclairage de la salle mis en place ne donne pas satisfaction car les lampes entrent dans le champ de vision des spectateurs installés sur la mezzanine. Améliorer cela revient à une plus value d'environ 2.224 €TTC.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de ne pas prendre en compte ce surcoût, celui-ci étant imputable à une erreur de l'architecte.

d) Alimentation électrique du vidéo-projecteur et des stores

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise HIRTZEL-ARBOGAST pour un montant de 4.587,86 € TTC.

Ces travaux n'entrent pas dans le cadre du marché initial. Ils font parti du programme 2009 de l'aménagement de la salle.

e) Audiovisuel avec écran lointain de 6m x 4,5m

L'entreprise MICHELSONNE, entreprise la moins-disante, a été retenue pour un montant de 13.209,82 €.

Cet équipement entre lui aussi dans le programme 2009 d'aménagement de la salle.

f) Fourniture et pose de stores occultants

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise OFB de KILSTETT pour un montant de 9.635,22 € TTC.

Ces travaux entrent aussi dans le programme 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE à l'unanimité l'ensemble des propositions de la Commission d'Appel d'Offres.

Point 8) Maison de Retraite Stoltz-Grimm : Garantie d'emprunt

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 le Conseil Municipal a donné sa garantie à la Maison de retraite Stoltz-Grimm pour un emprunt de 2.100.000 €.

La délibération fait état d'un taux de 3,3 % alors que le taux du prêt est fixé à 3,33 %.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer à nouveau avec le bon taux,

DONNE la garantie d'emprunt à la Maison de Retraite Stoltz-Grimm pour un taux de 3,33 %.

Adopté à l'unanimité.

Point 9) Déjections canines

La propreté canine est un problème récurrent pour toutes les municipalités.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra un arrêté réprimant les déjections canines sur la voie publique. Les contrevenants sont punis d'une contravention de 1^{ère} classe (le maximum est actuellement de 38 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'initiative du Maire.

Point 10) Délégation de signature

Il est proposé d'autoriser l'adjointe au Maire, Mme Caroline WACH de signer le permis de construire concernant le frère du Maire, M. Jean-Louis BONNET.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 11) Communications et divers

a) Recensement de la population en 2009 : rétribution des agents recenseurs

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a fixé la rétribution des agents recenseurs. Il est précisé qu'il s'agit d'une rétribution nette pour les agents.

Adopté à l'unanimité.

b) Gaz de Barr : compte rendu annuel 2007

Ce rapport a été présenté par M. le Maire. Il est à la disposition de tout intéressé.

c) Œuvre de M. HOHLER

M. Etienne JUND a demandé un délai supplémentaire afin de réunir les fonds nécessaires à la pérennité de cette œuvre. Ce délai a été accordé.

d) Equipement de la mairie en défibrillateur

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un défibrillateur. Celui-ci sera installé dans le sas d'entrée de la mairie.

L'accès public à ce défibrillateur accroît significativement les chances de survie. Le coût est de 1.290 € HT.

e) ADSL ANDLAU

Le Maire et M. Etienne JUND ont fait le point sur l'avancement de ce dossier. Les pré-études diligentées par la Commune ont fait ressortir la faisabilité d'un projet de fibre optique desservant ANDLAU. La totalité des abonnés, sauf deux au fond de la vallée vers le HOHWALD, pourrait être desservie par le réseau Haut-Débit. Toutefois le coût des travaux seraient à la charge de la Commune (250 K €).

Compte tenu du montant, le Maire propose de laisser plus de temps pour la réflexion et la recherche de subventions.

f) Intervention des Conseillers Municipaux

- Mme Dorothee MOLINA a fait un bref rapport de la récente réunion de la Communauté de Communes du Piémont de Barr. Ont été évoqués la réforme du site internet de la Communauté ainsi que son action au profit des handicapés ainsi que de la jeunesse.
- M. Etienne JUND a fait le point sur l'évolution du chantier du CIP (Seigneurie d'ANDLAU). Une équipe d'architectes a été retenue et le projet avance. Le Maire précise que la Commune n'envisage pas la création d'un nouveau parking au centre-ville.
- M. Thierry FRANTZ annonce une manifestation du Country Club le 14 mars prochain ainsi que la venue d'une troupe de théâtre le 04 avril.
- M. François MORITZ signale la dégradation de la chaussée de la RD425 à l'intersection de la rue du Gal de Gaulle – rue de la Commanderie. Le Maire précise que la remise en état incombe à la Commune.